



Ligue de Football des Hauts-de-France

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AT186231)

• RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmets-sport.com , rubrique téléchargements, Ligue Hauts-de-France)		

• RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT :		
› Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
› Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800 €
› Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NÉANT
› Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
› Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2 000 000 € / année d'assurance	1 500 € / sinistre
› Atteinte à l'environnement accidentelle	1 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
› Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT
› Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

• RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT :		
› Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1 000 €

• DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS Seuil d'intervention : 500 €

Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AT186231)

La Ligue de Football des Hauts-de-France informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

	Garanties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès (1)	- Célibataire 27 500 € - Marié ou pacsé 31 000 € + 15 % par enfant à charge	NÉANT
Invalidité permanente	- IP de 1 % à 32 % de taux d'invalidité (TI) : 25 000 € X TI - IP de 33 % à 65 % de taux d'invalidité (TI) : 45 000 € X TI - IP à partir de 66 % de taux d'invalidité (TI) : 90 000 €	NÉANT
Invalidité grave (transport exclu)	- à partir de 66 % de taux d'invalidité (TI) : 1 000 000 €	NÉANT
Soutien pédagogique scolaire et frais de transport	Maximum 1 000 € par licencié	15 jours
Redoublement de l'année scolaire	Maximum 1 000 € par licencié	15 jours
Frais de reconversion professionnelle	Maximum 5 000 € par licencié	Si taux IP > à 25%
Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (2)	300 % tarif convention Sécurité Sociale	NÉANT
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels (365 jours maximum)	NÉANT
Frais médicaux prescrits non remboursés par les régimes obligatoires	Maximum 1 525 € par accident	NÉANT
Forfait dentaire (2)	Maximum 500 € par dent	NÉANT
Frais d'orthodontie (2)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Forfait optique / bris de lunettes (2)	Maximum 400 € par accident	NÉANT
Forfait prothèse auditive (2)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Frais de recherche, de secours et de transport (2)	30 000 € par accident Frais réels pour le transport et rapatriement	NÉANT
Frais de transport prescrits (2)	Frais réels	NÉANT
Dommages aux véhicules (après intervention assurance auto obligatoire)	Maximum 10 000 €	NÉANT

(1) Pour les assurés de moins de 12 ans, la garantie est limitée aux frais d'obsèques (dans la limite du capital décès).

(2) Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

3. PROTECTION JURIDIQUE

(CFDP n° 68GSLFR000/05)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s) et des personnes morales (Ligues, Districts, Clubs).

La notice d'information complète est disponible sur www.helmets-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Hauts-de-France.



Ligue de Football des Hauts-de-France

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'HELMETT Sport sur www.helmett-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1 ✦ Formule C - Garantie 2 ✦ (1) À compter du 22 ^e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an
Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 730 jours (*)			12,50 € / jour	35 € / an
Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an
Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 730 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			23 € / jour	56 € / an

SAISON 2024/2025

NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !



Augmentez votre niveau de couverture globale



Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité



Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmett-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmett-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Hauts-de-France.

